التجاري بنك
Attijari bank

SA au capital de 198 741 450 dinars
divisé en 39 748 290 actions de nominal
5 dinars entièrement libérées
Siège social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis
RC : B140811997 ; Tel : 00 216 70 012 000 ; Fax : 00 216 71 750 199

Attijari bank est notée « BB » à long terme avec perspectives d'évolution stables et « B » à court terme par l'agence de notation Capital Intelligence en date du 19 décembre 2016

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017» DE 60 000 000 DINARS

Émis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,40%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
		TMM+1,90%	
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année
		TMM+2,10%	

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION

Visa du CMF n° N° 17-0965 du 13 MARS 2017 donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Mohamed MOUSSA
Responsable Finances et Contrôle de Attijari bank
Tel : 00 216 70 012 545 - Fax : 00 216 70 022 285

Organisme conseil responsable de l'élaboration de la Note d'Opération	Intermédiaire en Bourse chargé de l'Opération
Attijari Finances Tunisie	التجاري الوساطة Attijari Intermédiation
Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis Tel : 00 216 31 341 300 Fax : 00 216 71 965 615	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis Tel : 00 216 71 108 900 Fax : 00 216 71 860 346

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

Mars 2017

تونس TUNIS Conseil du Marché Financier

SOMMAIRE

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017» 3

CHAPITRE 1 RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION 8

I. Responsables de la Note d'Opération 9

II. Organisme Conseil responsable de l'élaboration de la Note d'Opération 10

III. L'Intermédiaire en bourse chargé de l'opération 11

IV. Responsable de l'information 12

CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION 13

I. Renseignements relatifs à l'Opération 14

II. Caractéristiques des titres émis 15

III. Renseignements généraux 34

IV. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées 35

V. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire 36

CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE 37

I. Indicateurs d'activité de la banque au 31/12/2016 38

II. Analyse des performances réalisées au 31/12/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016 40

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 41

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017»

L'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est émis pour un montant de 60 000 000 de dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

L'emprunt est constitué de deux catégories émises selon les conditions suivantes :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	**5 ans**	**7,40% et/ou TMM+1,90%**
Catégorie B	**7 ans dont 2 années de grâce**	**7,50% et/ou TMM+2,10%**

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

Dénomination de l'emprunt	Attijari bank Subordonné 2017
Montant	60 000 000 dinars
Nombre d'obligations à émettre	600 000 obligations subordonnées réparties en 2 catégories. Le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement en fonction du choix des souscripteurs.
Valeur Nominale des obligations	100 dinars par obligation subordonnée.
Prix d'émission	100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	100 dinars par obligation subordonnée.
Forme des obligations	Les obligations subordonnées sont nominatives.
Souscriptions et versements	Les souscriptions et les versements seront reçus à compter du **29 mars 2017** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.
Clôture des souscriptions	Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts	Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à compter de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le **31 mai 2017** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce même en cas de prorogation de cette date.
Taux d'intérêt	Les obligations subordonnées du présent emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie : ▪ Catégorie A : taux fixe de 7,40% et/ou taux variable TMM+1,90% ; ▪ Catégorie B : taux fixe de 7,50% et/ou taux variable TMM+2,10%.
Durée totale	Les obligations subordonnées sont émises pour : ▪ Catégorie A : 5ans ; ▪ Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce.
Durée de vie moyenne	▪ Catégorie A : 3 ans ; ▪ Catégorie B : 5 ans.
Duration (taux fixe)	▪ Catégorie A : 2,738 années ; ▪ Catégorie B : 4,297 années.
Rang de créance	En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ». Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

	Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
Maintien de l'emprunt à son rang	L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	▪ Catégorie A : 7,40% l'an pour le présent emprunt. ▪ Catégorie B : 7,50% l'an pour le présent emprunt.
Marge actuarielle (taux variable)	▪ Catégorie A : 1,90% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. ▪ Catégorie B : 2,10% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Amortissement	Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.
Paiement	Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 mai 2018**. Le premier remboursement du capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et **31 mai 2020** pour la catégorie B.
Fiscalité des titres	Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
Garantie	Le présent emprunt obligataire «Attijari bank Subordonné 2017» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
Notation de l'émission	Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.
Notation de la société	Attijari bank est notée « BB » à long terme avec perspectives d'évolution stables et « B » à court terme par l'agence de notation Capital Intelligence en date du 19 décembre 2016.
Cotation en Bourse	Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations

	souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par Tunisie Clearing	Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
Tribunal compétent en cas de litige	Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Mode de représentation des porteurs des obligations	Droit commun régissant la représentation des obligataires
Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnés	Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
• **Nature du titre :**	L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance » à la page 23.
• **Qualité de crédit de l'émetteur :**	Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
• **Le marché secondaire :**	Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour

	lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
• **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**	Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Chapitre 1 RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

I. RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

Identité	M. Hicham SEFFA	M. Moncef CHAFFAR
Fonction	Directeur Général	Président du Conseil d'Administration
Adresse	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 70 012 401	00 216 70 012 403
Numéro de fax	00 216 70 022 294	00 216 70 022 292
Adresse électronique	h.seffa@attijaribank.com.tn	m.chaffar@attijaribank.com.tn

ATTESTATION DES RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente Note d'Opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.»

M. Hicham SEFFA
Directeur Général de Attijari bank

M. Moncef CHAFFAR
Président du Conseil d'Administration de Attijari bank

التجاري بنك
Attijari bank

II. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	**M. Hédi BENNACEUR**
Fonction	Directeur Général Adjoint
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 302
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	h.bennaceur@attijari.tn

ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la présente Note d'Opération ».

M. Hédi BENNACEUR
Directeur Général Adjoint de Attijari Finances Tunisie

III. L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Intermédiation
Représentant légal désigné par le Conseil d'Administration	**M. Hicham SEFFA**
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 108 900
Numéro de fax	00 216 71 860 346
Adresse électronique	h.seffa@attijaribank.com.tn

ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente Note d'Opération ».

M. Hicham SEFFA
Président du Conseil d'Administration de Attijari Intermédiation

IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

	M. Mohamed MOUSSA
Fonction	Responsable Finances et Contrôle
Adresse	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 70 012 545
Numéro de fax	00 216 70 022 285
Adresse électronique	mohamed.moussa@attijaribank.com.tn

La notice légale est publiée au JORT n° 34 du 21/03/17

Conseil du Marché Financier
Visa n° 17-0965 13 MARS 2017
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL

Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

I.1 DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
  - ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
  - ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

I.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 60 000 000 de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 350 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 31 000 dinars, les frais de la BVMT (commission d'admission) sont de 28 000 dinars, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt sont de 52 871[1] dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 464 871 dinars et un produit net de l'emprunt de 59 535 129 dinars.

Désignation	Produit global (en DT)	Produit par obligation (en DT)
Produit brut	**60 000 000**	**100,000**
Total des frais[2]	**464 871**	**0,775**
Produit Net	**59 535 129**	**99,225**

I.3 PERIODE DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que

[1] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 32 MDT à la Catégorie A au taux fixe, 2 MDT à la Catégorie A au taux variable, 23 MDT à la Catégorie B au taux fixe et 3 MDT à la Catégorie B au taux variable.

[2] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 60 000 000 DT.

Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

I.4 ORGANISME FINANCIER CHARGE DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS DU PUBLIC

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

I.5 BUT DE L'EMISSION

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

II.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES

Dénomination de l'emprunt	«Attijari bank Subordonné 2017»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 23)
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 23). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

II.2 PRIX DE SOUSCRIPTION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

II.3 DATE DE JOUISSANCE EN INTERETS

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017,** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

II.4 DATE DE REGLEMENT

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

II.5 TAUX D'INTERET

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calcul sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

II.6 INTERETS

Les intérêts sont payés à terme échu le **31 mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A est prévue pour le **31 mai 2022**.

Le montant total des intérêts au cas où le montant souscrit de l'emprunt est de 60 000 000 dinars serait de 13 320 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de 7,40%. S'il était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux variable de TMM+1,90% (en considérant un taux nominal de 6,1542% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de

mars 2016 au mois de février 2017, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 11 077 500 dinars.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie Best prévue pour le **31 mai 2024**.

Le montant total des intérêts au cas où le montant souscrit de l'emprunt est de 60 000 000 dinars serait de 22 500 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux fixe de 7,50%. S'il était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de TMM+2,10% (en considérant un taux nominal de 6,3542% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de mars 2016 au mois de février 2017, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 19 062 500 dinars.

II.7 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **31 mai 2022** pour la Catégorie A et le **31 mai 2024** pour la Catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT). Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 1,90% (soit la moyenne des TMM +1,90%) pour la Catégorie A et d'une marge de 2,10% (soit la moyenne des TMM +2,10%) pour la Catégorie B.

Pour les besoins de calcul, il a été retenu comme taux la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de mars 2016 au mois de février 2017) soit 4,2542% majorée de 1,90% (soit 6,1542%) pour la Catégorie A et de 2,10% (soit 6,3542%) pour la Catégorie B.

Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations	600 000 obligations subordonnées.
Valeur nominale de l'obligation	100 dinars
Date de jouissance servant de base pour la cotation en bourse	**31 mai**
Date du 1er paiement des intérêts	**31 mai 2018**
Date du 1er remboursement en capital	**Catégorie A: 31 mai 2018** **Catégorie B : 31 mai 2020**
Date de la dernière échéance	**Catégorie A : 31 mai 2022** **Catégorie B : 31 mai 2024**
Amortissement par obligation subordonnée	**Catégorie A**: amortissement annuel constant de 20 dinars, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la 1ère année suivant la date limite de la clôture des souscriptions. **Catégorie B :** amortissement annuel constant de

	20 dinars, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée et ce, à partir de la 3ème année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.
Taux d'intérêt nominal	**Catégorie A** Taux fixe de 7,40% brut l'an et/ou Variable (TMM + 1,90%) l'équivalent à un taux de 6,1542%, soit la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2016 au mois de février 2017 majorée de 1,90% (à titre indicatif) **Catégorie B** Taux fixe de 7,50% brut l'an et/ou Variable (TMM + 2,10%) l'équivalent à un taux de 6,3542%, soit la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de mars 2016 au mois de février 2017 majorée de 2,10% (à titre indicatif)

Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Evolution du TMM durant les cinq dernières années

En %	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	3,16000	4,11000	4,71000	4,89000	4,25000	4,26000
Février	3,42000	4,20000	4,68000	4,80000	4,22000	4,29000
Mars	3,48000	4,33000	4,72000	4,82000	4,20000	
Avril	3,64000	4,70000	4,72000	4,80000	4,24000	
Mai	3,74000	4,69000	4,70000	4,77000	4,25000	
Juin	3,64000	4,74000	4,78000	4,80000	4,21000	
Juillet	3,85000	4,73000	4,98000	4,78000	4,32000	
Août	3,88000	4,75000	4,94000	4,75000	4,20000	
Septembre	3,90000	4,72000	4,92000	4,77000	4,26000	
Octobre	4,15000	4,66000	4,93000	4,75000	4,33000	
Novembre	4,18000	4,75000	4,93000	4,30000	4,23000	
Décembre	3,98000	4,74000	4,88000	4,28000	4,26000	

Source : BCT

Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 60 000 000 de dinars

II.8 AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT TOTALEMENT SOUSCRIT A LA CATEGORIE A AU TAUX FIXE DE 7,40%

On suppose que l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de 7,40%.

✓ **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 7,40%**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	60 000 000				
2018		12 000 000	48 000 000	4 440 000	16 440 000
2019		12 000 000	36 000 000	3 552 000	15 552 000
2020		12 000 000	24 000 000	2 664 000	14 664 000
2021		12 000 000	12 000 000	1 776 000	13 776 000
2022		12 000 000	0	888 000	12 888 000
Total		**60 000 000**		**13 320 000**	**73 320 000**

✓ **Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 7,40%**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018		20	80	7,400	27,400
2019		20	60	5,920	25,920
2020		20	40	4,440	24,440
2021		20	20	2,960	22,960
2022		20	0	1,480	21,480
Total		**100**		**22,200**	**122,200**

II.9 AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT TOTALEMENT SOUSCRIT A LA CATEGORIE A AU TAUX VARIABLE TMM + 1,90%

On suppose que l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux variable TMM + 1,90%.

✓ **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable TMM + 1,90% (soit 6,1542% à titre indicatif)**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	60 000 000				
2018		12 000 000	48 000 000	3 692 500	15 692 500
2019		12 000 000	36 000 000	2 954 000	14 954 000
2020		12 000 000	24 000 000	2 215 500	14 215 500
2021		12 000 000	12 000 000	1 477 000	13 477 000
2022		12 000 000	0	738 500	12 738 500
Total		**60 000 000**		**11 077 500**	**71 077 500**

✓ **Tableau d'amortissement par obligation au taux variable TMM + 1,90% (soit 6,1542% à titre indicatif)**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018		20	80	6,154	26,154
2019		20	60	4,923	24,923
2020		20	40	3,693	23,693
2021		20	20	2,462	22,462
2022		20	0	1 ,231	21 ,231
Total		**100**		**18,463**	**118,463**

II.10 AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT TOTALEMENT SOUSCRIT A LA CATEGORIE B AU TAUX FIXE DE 7,50%

On suppose que l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux fixe de 7,50%.

✓ **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 7,50%**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	60 000 000				
2018		0	60 000 000	4 500 000	4 500 000
2019		0	60 000 000	4 500 000	4 500 000
2020		12 000 000	48 000 000	4 500 000	16 500 000
2021		12 000 000	36 000 000	3 600 000	15 600 000
2022		12 000 000	24 000 000	2 700 000	14 700 000
2023		12 000 000	12 000 000	1 800 000	13 800 000
2024		12 000 000	0	900 000	12 900 000
Total		**60 000 000**		**22 500 000**	**82 500 000**

✓ **Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 7,50%**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018		0	100	7,500	7,500
2019		0	100	7,500	7,500
2020		20	80	7,500	27,500
2021		20	60	6,000	26,000
2022		20	40	4,500	24,500
2023		20	20	3,000	23,000
2024		20	0	1,500	21,500
Total		**100**		**37,500**	**137,500**

II.11 AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT TOTALEMENT SOUSCRIT A LA CATEGORIE B AU TAUX VARIABLE TMM + 2,10%

On suppose que l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» a été souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable TMM + 2,10%.

✓ **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable TMM + 2,10% (soit 6,3542% à titre indicatif)**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	60 000 000				
2018		0	60 000 000	3 812 500	3 812 500
2019		0	60 000 000	3 812 500	3 812 500
2020		12 000 000	48 000 000	3 812 500	15 812 500
2021		12 000 000	36 000 000	3 050 000	15 050 000
2022		12 000 000	24 000 000	2 287 500	14 287 500
2023		12 000 000	12 000 000	1 525 000	13 525 000
2024		12 000 000	0	762 500	12 762 500
Total		**60 000 000**		**19 062 500**	**79 062 500**

✓ **Tableau d'amortissement par obligation au taux variable TMM + 2,10% (soit 6,3542% à titre indicatif)**

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018		0	100	6,354	6,354
2019		0	100	6,354	6,354
2020		20	80	6,354	26,354
2021		20	60	5,083	25,083
2022		20	40	3,813	23,813
2023		20	20	2,542	22,542
2024		20	0	1,271	21,271
Total		**100**		**31,771**	**131,771**

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 60 millions de dinars.

Attijari bank s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 60 millions de dinars.

II.12 PRIX DE REMBOURSEMENT

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

II.13 PAIEMENT

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

II.14 TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL ET MARGE ACTUARIELLE

Taux de rendement actuariel (souscription aux taux fixes)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de 7,40 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de 7,50% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,90% pour la Catégorie A et de 2,10% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

II.15 DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT

Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la Catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit :

- 3 années pour la Catégorie A ;
- 5 années pour la Catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^{T} t.F_t/(1+i)^t\right)/\left(\sum_{t=1}^{T} F_t/(1+i)^t\right)$$

Avec :

- T est le nombre de période ;
- F_t est le flux de la période t ;
- i est le taux d'intérêt de la période.

Pour les obligations de Catégorie A (taux fixe)

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,738 années.

Pour les obligations de la Catégorie B (taux fixe)

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 4,297 années.

II.16 RANG DE CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

II.16.1 Rang de créance

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

II.16.2 Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

II.17 GARANTIE

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

II.18 NOTATIONS

II.18.1 Notation de l'émission

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

II.18.2 Notation de la banque

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- Note à long terme : BB ;
- Note à court terme : B ;
- Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Attijari bank s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations subordonnées une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

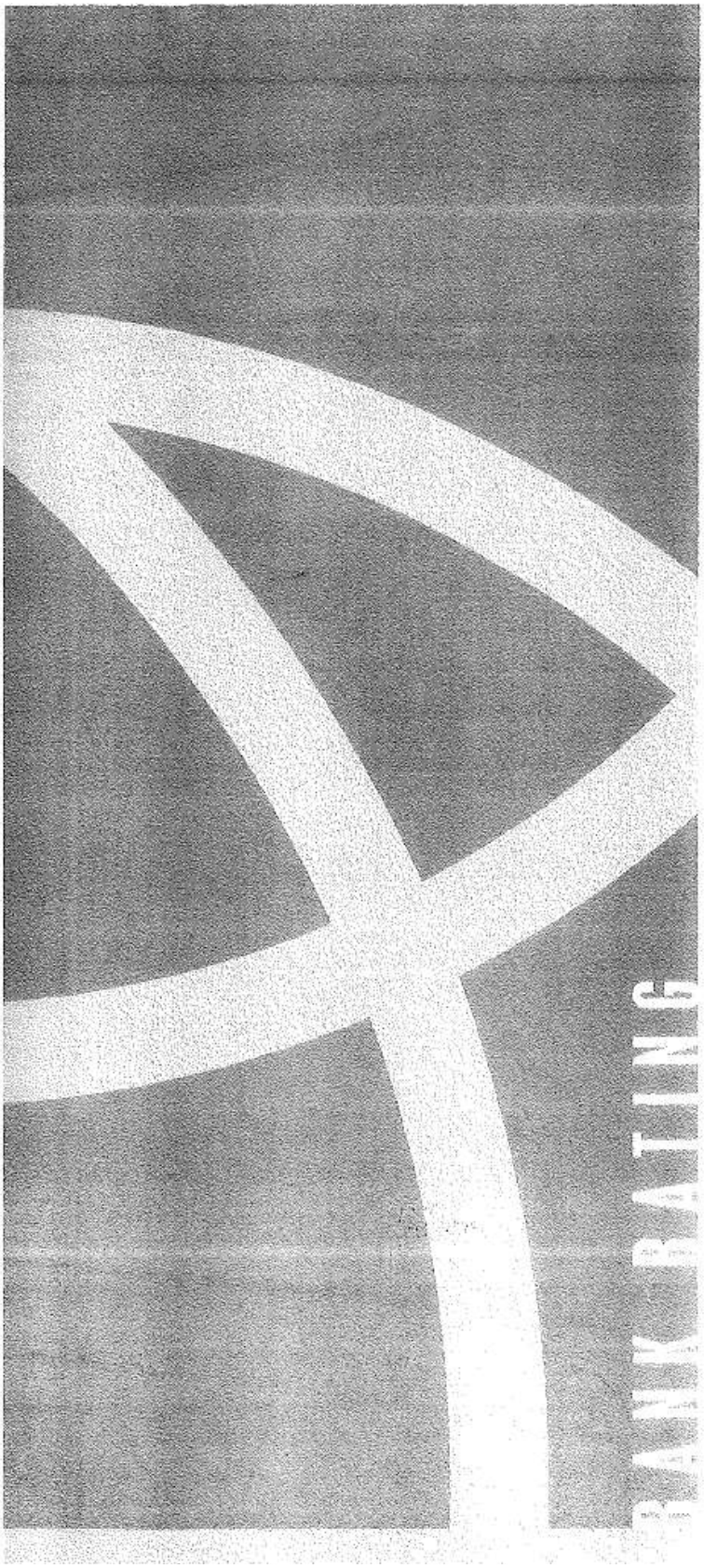

CAPITAL intelligence

Attijari Bank

Bank Rating Report
Attijari Bank
Tunisia

Capital Intelligence Ratings Ltd
Oasis Complex, Block E, Gladstone Street
PO Box 53585
3303 Limassol
Cyprus

Telephone: +357 2534 2300
Facsimile: +357 2581 7750

E-mail: capital@ciratings.com
Web site: http://www.ciratings.com

CONTACT

Primary Analyst
Darren Stubing
Senior Credit Analyst
Tel: +357 2534 2300
Email: darren.stubing@ciratings.com

Secondary Analyst
Tom Kenzik
Senior Credit Analyst
Email: tom.kenzik@ciratings.com

Rating Committee Chairman
Morris Helal
Senior Credit Analyst

The ratings have been initiated by CI. However, the issuer participated in the rating process. The information sources used to prepare the credit ratings are the rated entity and public information. CI had access to the published financial statements of the issuer for the purpose of the rating and had access to one or more of the following: the internal accounts; management; and other relevant internal documents of the issuer. CI considers the quality of information available on the issuer to be satisfactory for the purposes of assigning and maintaining credit ratings. CI does not audit or independently verify information received during the rating process.

The rating has been disclosed to the rated entity and released with no amendment following that disclosure. Ratings on the issuer were first released in March 1995. The ratings were last updated in December 2015.

The principal methodology used in determining the ratings is Bank Rating Methodology. The methodology, the meaning of each rating category, the time horizon of rating outlooks and the definition of default, as well as information on the attributes and limitations of CI's ratings, can be found at www.ciratings.com. CI's policy on unsolicited ratings including an explanation of the colour coding of credit rating symbols can be found at the same location. Historical performance data, including default rates, are available from a central repository established by ESMA (CEREP) at http://cerep.esma.europa.eu.

A Capital Intelligence rating is not a recommendation to purchase, sell, or hold a security of the institution, inasmuch as it does not comment as to market price or suitability for a particular investor.

Reproducing or distributing this publication without the publisher's consent is prohibited. Information has been obtained by Capital Intelligence from sources believed to be reliable. However, because of the possibility of human or mechanical error by our source, Capital Intelligence, or others, Capital Intelligence does not guarantee the accuracy, adequacy or completeness of any information and is not responsible for any error or omissions or for the results obtained from use of such information.

Copyright © Capital Intelligence Ratings Ltd 2016

Ref: TN01515BNK00-1/12-16

ATTIJARI BANK

Tunis, Tunisia
19 December 2016

RATINGS

	Current	Previous	Last Changed
Sovereign	*NR		
Foreign Currency			
Long-Term:	BB	BB-	Nov 13
Short-Term:	B	C	Mar 09
Financial Strength	BB	BB-	Nov 13
Support	3	4	Mar 11
Outlook			
Foreign Currency	Stable	Positive	Dec 12
Financial Strength	Stable	Positive	Dec 12

*Not publicly rated; internal shadow sovereign rating assigned

FINANCIAL HIGHLIGHTS

USD (mn) / TND (mn)	6/2016 USD	6/2016 TND	2015 TND	2014 TND
Total Assets	2,990	6,549	6,046	5,304
Net Loans	1,932	4,231	3,836	3,601
Customer Deposits	2,384	5,222	4,871	4,506
Total Capital	226	495	440	408
Gross Income	70	153	281	268
Net Income / Loss	25	55	91	74
Exchange Rate: USD/TND		*2.19*	*1.86*	*1.86*

%	6/2016	2015	2014
NPLs / Gross Loans**	8.61	9.00	9.53
Loan-Loss Reserves /NPLs	83.14	89.70	88.02
Capital Adequacy Ratio	12.30	11.30	10.93
Net Loans / Stable Funds	73.20	73.01	75.22
Est. Interest Margin	2.03	2.33	2.66
Cost / Income	49.24	52.88	50.50
Return on Average Assets	*1.75	1.61	1.44

*Annualised
**Including off-balance sheet commitments and loans to FI's the NPL ratio was 7.8% at end 2015 and 7.5% at end June 2016. The coverage on this basis was 88.1% at end June 2016.

RATING DRIVERS

Supporting the Rating

- Sound liquidity with the Bank's liquidity profile superior to that of the peer group and banking sector.
- Good and improved net profitability with returns above peer average.
- Owned by Attijariwafa Bank (AWB), Morocco's largest bank – which also provides management support.

Constraining the Rating

- Modest capital base and regulatory capital ratio (Basel I) by international standards, although the Bank's capital adequacy ratio (CAR) is above regulatory requirements (10%).
- Although improving and much better than both the peer and sector average, non-performing loan (NPL) ratio remains high by global standards.
- Very challenging operating environment with the Tunisian economy remaining weak.

RATING RATIONALE

Attijari Bank (AB), Tunisia's sixth largest bank by assets, holds a sound financial profile relative to the peer group due to better loan asset quality, a relatively good level of liquid assets, and solid profitability. Operating profit was flat in 2015 but returns for this metric remained sound; net interest income was squeezed in 2015 due to higher interest expense, with the latter reflecting a greater volume of customer deposits and improved liquidity. AB's bottom line return was helped by a provision writeback in 2015. The Bank's returns remained sound and at the higher end of the Tunisian peer group. Returns and net profit to end-June 2016 were improved, mainly due to non-interest income (NII), particularly fees and commissions.

AB's loan asset quality is good compared to that of peer banks and its asset quality has improved over the past couple of years. NPLs were again static in 2015 and recorded a small increase (four per cent) in the six months to June 2016. Provisioning coverage is at a sound level although the effective

1

coverage ratio is low. Pressure remains on loan asset quality throughout the sector, however, due to the weak economy. Nonetheless, the Bank is experiencing less pressure than most.

AB's capital adequacy is modest by international standards, although the Cis above regulatory requirements. It was boosted in both 2015 and 2016 through the issue of subordinated bonds, which qualify as tier two capital. The Bank's liquidity is sound and its position is better than most peer banks through a greater amount of liquid assets and a higher proportion of customer deposit funding, and corresponding lower level of loans within the balance sheet.

AB's Financial Strength Rating (FSR) is affirmed at 'BB', supported by its solid liquidity (particularly in the context of the Tunisian banking sector), sound profitability, and good loan asset quality compared to that of the sector – although the NPL ratio is high by international standards. The rating is constrained by the Bank's somewhat modest level of risk-weighted capital and the challenging operating environment. AB's Long-Term Foreign Currency Rating (FCR) is maintained at 'BB' and the Short-Term FCR at 'B'. The Outlook for all the ratings is 'Stable'. The Support Rating is maintained at '3', based on the support of the Moroccan parent – Attijariwafa Bank – and the opinion that further support, if needed in the future, would be forthcoming.

PERFORMANCE OUTLOOK

The remainder of 2016 and further into 2017 should remain reasonable for AB in terms of overall financial performance. Although the economy and operating environment remains weak and challenging, the Bank is managing it better than most peer banks. AB's financial performance is expected to remain sound and above that of most peer banks in Tunisia. Loan-asset quality is sound against the banking sector and any NPL increase should be well controlled. There will continue to be challenges in 2017 as key economic sectors in Tunisia, such as tourism, remain under severe pressure. However, AB does not have significant exposure to problematic sectors.

The Bank's returns for full year 2016 should exceed those of 2015; the returns to end-June 2016 were good and net profit for the full year should be at least 10% higher than last year. The cost of risk will be the main variable but this will be well controlled.

AB's liquidity position is sound, and the Bank continues to build a stable customer deposit base with its market share of customer deposits growing. It also holds a higher than average level of liquid assets supported by a good (and growing) customer deposit funding base. Its liquidity provides the Bank with a small buffer in the current challenging operating environment in Tunisia. Capital is modest but has again been lifted in 2016 through the issue of tier 2 debt. Overall, the Bank is well governed, has a focused strategy and benefits from Attijariwafa ownership.

In June 2016, the IMF approved a four-year extended arrangement USD2.9 billion loan for Tunisia to support the country's economic agenda. Growth in 2016 is forecast at 2%, following growth of only 0.8% last year, with some recovery in the phosphate and manufacturing sectors. Asset growth for banks will remain limited.

BANK HISTORY AND STRATEGIES

Bank History

Attijari Bank (previously known as Banque du Sud – BDS) was established in 1968. In 1971, Italy's Monte Dei Paschi Di Siena (MDPS) acquired a stake in its capital. The Bank was partially privatised in 1997, and ownership up to November 2005 consisted of MDPS 15.45%, several state companies/agencies 33.54% (combined total), several private groups 32% (combined total), and publicly held 19%.

In November 2005, the government and MDPS sold their stakes to Morocco's Attijariwafa Bank (AWB), which now owns 59% of AB with the remainder owned by private groups and the public. AB is

Tunisia's sixth largest bank by total assets and operates a system of 202 branches nationwide – the largest in the country.

Ownership Structure

Attijariwafa's stake is held through a holding company called Andalou Carthage. AWB manages the Bank, and there are a number of seconded executives. Andalou Carthage is 83.71%-owned by AWB, and the remaining 16.29% belongs to Spain's Group Santander.

Attijari Bank	(%)
Andalou Carthage	58.98
Groupe Driss	9.73
Groupe Mzabi	11.07
Others	20.23
Total	100.00

AWB was established in 1911 as Banque Commerciale du Maroc (BCM), and is Morocco's oldest and largest bank.

The principal owners of AWB are:

- Omnium Nord Africain (ONA) group (33%).
- Spanish bank holding company Santusa Holding SA (14.5%) [Santander].
- Local firm Groupe MAMDA & MCMA (7.8%).

AWB's total group assets at end 2015 stood at MAD411 billion (USD46.6 billion approximately).

A CI rating report on Attijariwafa Bank (August 2016) is available. CI assigned AWB the following ratings: Long-Term FCR of 'BBB-', Short-Term FCR of 'A3', and FSR of 'BBB'. In case of need, the first line of support for AB would come from AWB; this is not guaranteed, but would be expected. The Tunisian authorities are also likely to support the Bank, as it controls around 8% of sector assets.

Operating Environment

Economy

In June 2016, the IMF approved a four-year extended arrangement of a USD2.9 billion loan for Tunisia, to support the country's economic agenda aimed at promoting more inclusive growth and job creation. With the implementation of the IMF-supported Stand-By Arrangement (SBA) that expired in December 2015, Tunisia has seen greater macroeconomic stability and initiated fiscal and banking reforms in a period of extended political transition, effects from the Libyan crisis, and numerous shocks, including terror attacks. However, economic activity remains weak, unemployment is high, social tensions linger, and external imbalances are high.

To address challenges, the authorities formulated in 2015 a five-year economic plan. The plan is based on macroeconomic stability and includes five pillars: effective public institutions; economic diversification; human development and social inclusion; regional development; and green economic growth. In October 2015, the IMF completed its sixth review of Tunisia's economic performance under the then 24-month programme supported by a SBA. The completion of the sixth review enabled the immediate disbursement of USD302mn, bringing total disbursements under the arrangement to about USD1.41 billion at the time.

Throughout its political transition over the past five years, Tunisia has successfully preserved macroeconomic stability in the face of a difficult international economic environment and increased regional turmoil. The terrorist attacks at the Bardo Museum and in Sousse in the first half of 2015, which killed 60 western tourists, represented a severe blow to an economy already facing large external and fiscal imbalances. The two terror attacks severely impacted the tourism industry and investor confidence. Following the attack in Sousse, a State of emergency was declared and many countries issued advisories against travelling to Tunisia. Tourism is a very important sector to the Tunisian economy, accounting in normal conditions for around 7% of GDP and 10% of exports of goods and services. It is a major employer.

The year 2015 was impacted by lower economic growth, particularly from the tourism sector, following the terrorist attacks. Real GDP growth averaged 0.8% (y-o-y) in 2015, with record agriculture production offsetting declines in mining, energy, and tourism activities (arrivals and FX receipts

تونس TUNIS

declined by 25% and 54% respectively). Unemployment remains high at 15 percent, and particularly for youth (35%). Inflation continues to decline, reaching 3.3% in March 2016. Core inflation has remained stable at 4.7%.

Declines in remittance and tourism inflows worsened the current account deficit, which was 8.9% of GDP in 2015. Loan disbursements by the World Bank (USD500mn) and the African Development Bank (USD200mn) in December 2015 brought gross reserves to USD7.6 billion, above four months of import coverage

Weaker economic activity is impacting credit and deposit growth; the 50bps reduction in the CBT's policy rate (to 4.25%) in October 2015 did not reverse the deceleration in private sector credit growth (5.8% YoY at end-February 2016). Reliance on direct CBT refinancing has remained high, amounting to TND4.7 billion at end–March 2016. While capital adequacy has improved slightly, the banking system remains weak as the ratio of total NPLs to gross loans averaged 16% in 2015. The structural fiscal deficit remained at 4.3% of GDP in 2015. The overall cash deficit stood at 4.7% of GDP, lower than expected.

Growth in 2016 is forecast at 2%, with some recovery in the phosphate and manufacturing sectors. Headline inflation is expected to decline to 4% by end-2016, aided by a reduction in fuel prices. The current account deficit is forecast to narrow to 7.7% of GDP in 2016, helped by low international oil prices. Over the medium term, the deficit is expected to decline to 4.4% of GDP by 2021, reflecting a rebound in tourism and phosphate exports, recovering demand from Europe, and moderate import growth.

Indicators	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Real GDP	-1.8	3.7	2.3	2.3	0.8	2.0	3.0
CPI (Average)	3.5	5.6	6.1	4.9	4.9	5.1	3.3
Current Account (% GDP)	-7.4	-8.2	-8.4	-8.8	-8.9	-7.7	-7.0
Gr. official Reserves USDb	7.5	8.7	7.7	7.7	7.6	8.3	8.5
Months of Imports	3.4	4.0	3.4	4.0	4.3	4.6	4.5
External debt to GDP	51.0	51.6	54.0	56.2	63.5	69.0	71.4
Unemployment Rate	18.9	16.7	15.3	15.2	15.4	15.3	15.2
Population	10.7	10.8	10.9	11.1	11.3	11.4	11.6

Source: IMF

Banking Sector

The banking system remains weak overall, with poor asset quality, low capital adequacy, and tight liquidity. Low deposit growth is keeping public banks' liquidity tight, with banks' reliant on Central Bank of Tunisia (CBT) refinancing. Against this background, private sector credit growth remains very modest. The banking sector has been facing structural liquidity needs since the beginning of the revolution.

Tunisia's three public banks have been hampered by weak lending practices and governance issues. The performance of the Tunisian banking system has long been impacted by the performance of the main three state-owned banks. These banks are systemic, currently representing 36% of banking assets. All three state banks have been undercapitalised.

In 2015, the general shareholders' meetings of two state-owned banks (STB and BH) adopted recapitalisation and restructuring plans, including the principle of one-time recapitalisation in an amount that would meet all the prudential rules on an individual basis as of closing accounts of March 31, 2015, fully taking into account the results of the independent audits conducted. In conjunction with this recapitalisation, the following measures were taken: The government renewed and issued guarantees on BH's and STB's loans to public borrowers, which needed to be provisioned according to the audit conclusions. The guarantees were provided up to the amount which would enable the banks to meet prudential standards, and in line with the loan outstanding amount. This will also be provided to the BNA as soon as the restructuring plan is finalised.

To ensure that the recapitalisation amounts can alleviate the impact of slower than expected economic activity when the original business plans were made, the banks are planning to build up an additional capital buffer by selling their non-strategic assets. Also, the 2015 revised budget law granted greater authority for boards of public banks to forgive tourism-related debt.

The revamping of the banks' governance framework, already initiated with the appointment of new board members representing the government and the separation of the functions of the Chair of the Board of Directors from those of the Managing Director, is a prerequisite for any decisions on operational restructuring. Banks will also define the roles of the Board of Directors, its affiliated committees, and executive management, and to appoint new heads to key areas, in particular risk, finance, compliance, and auditing.

STB recapitalised. All phases of the capital subscription, bringing total capital to TND776.8mn, were completed in September 2015. Interest in STB by existing private shareholders was modest, resulting in the government share increasing from 51% to close to 80%. Explicit guarantees for STB were issued in a lesser amount than expected (about half), on grounds of smaller outstanding claims on public enterprises.

Sector capital adequacy improved to 12.2% at end 2015. NPLs remain high and may deteriorate further once the freeze on tourism loan classifications – introduced after the Sousse attack – expires in 2017. The struggling tourism sector represents around 25% of NPLs.

%	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAR	11.7	12.4	11.9	11.7	11.8	8.2	9.4	12.2
NPLs Sector	15.5	13.2	12.5	13.0	14.9	16.5	15.8	16.0
Specific Provisions to NPLs Sector	56.8	58.3	68.7	55.4	45.9	56.4	58.0	65.2
Return on Assets	1.0	1.0	0.9	0.7	0.6	0.3	0.9	0.6

The coalition government that took office in February 2015 has pushed ahead with the adoption of laws on competition, central bank statutes, and bankruptcy procedures. However, fractions in the coalition remain.

The adoption of the new central bank law grants greater CBT independence, including preventing third parties from interfering with the CBT mandate. The new law also improves the monetary policy framework by setting up a lender of last resort apparatus that separates emergency liquidity operations from monetary policy ones.

State banks have begun a process of operational restructuring; in the last quarter of 2015 the banks' boards of directors appointed new management. In the medium term, the government will allow technical and strategic partners to purchase equity in the three state (public) banks by selling significant parts of its own stake, in order to strengthen banking expertise within the institutions and improve their governance.

Resolving NPLs is based on the following priorities: (i) implementing the bankruptcy law with the issuance of decrees setting out the corresponding provisions by end 2016; (ii) setting up units within each public bank that specialise in NPL management (completed June 2016); (iii) placing the governance structures of public banks on an equal footing with those of private banks by amending by December 2016 legal texts forbidding public banks from writing off NPLs; (iv) adopting by December 2016 a new amendment to the law on credit recovery companies, allowing them to renegotiate NPLs directly with customers; and (v) making it easier for credit institutions can remove from their balance sheet unrecoverable loans that are fully provisioned (December 2016).

Strengthening supervision is based on the Basel Committee's three pillars (minimum capital requirements, supervisory review process, and market discipline). This includes the adoption of operational risk and market risk (Q1 2017), and guidance setting out qualitative standards for banks' planned internal ratings systems. By end 2016, the CBT hopes to have full information on banks' intra-group transactions, including minority and non-financial holdings. Supervision will be carried out on a consolidated basis from the second half of 2018. The CBT will also lower the authorised maximum exposure to related parties; this will be phased in over two years, to 50% of a bank's Tier 1

capital at year-end 2017, and 25% at year-end 2018. Implementation for bank resolution and the deposit guarantee fund is expected to be adopted by end 2016.

Current Business Model

The Bank conducts its business activities through its 202-branch network (2 branches were added in H1 2016), and a smaller network of ATMs. AB's structure is divided into three distinct divisions: Consumer, Commercial, and Investment Banking. During the period 2007-2008, AB undertook a major organisational change project, managed by Accenture, which covered all processes, systems, and internal structure. It was completed at end 2008.

Much work for many years has been centred on the Bank's stock of NPLs. Going forward, the Bank's business model will focus on building its banking franchise through concentrating on developing its retail segment, while growing its SME and commercial banking activities. The business model is fairly simple in nature, capturing customer deposits for funding purposes, and directing these to loan activities. However, additional banking services are also being promoted, including those of treasury and trading activity.

Principal Business Strategies

Management's main focus over the years has been on restoring AB's financial health through improving and strengthening its balance sheet and returning the Bank to stronger profitability. The recovery, provisioning, and management of bad loans remains an important aspect of management objectives.

AB has an ambitious strategy to expand its operations over the next three years, aided by branch and ATM expansion. Its original stated objective was to be the second largest bank in Tunisia by the end of 2010. This was an overly optimistic target, despite robust balance sheet growth. Moreover, growth has been curtailed, largely due to the revolution in 2011 and subsequent economic challenges. Growth remains a target for the Bank as it wants to build scale and market position.

Going forward, growth will be driven by retail and commercial banking expansion. The strategy will see the segmentation of the Bank's customer base, which will allow for a more focused approach, as well as increased opportunities for cross-selling. Specialist divisions (which previously did not exist) are being developed, including corporate and retail areas. New products are being launched, such as home mortgages, credit cards, and corporate cash management services. Given the current operating environment and status of the economy, the Bank's management is taking a cautious approach to asset expansion, and the main aim at the moment is maintaining (and improving) both asset quality and profitability. The Bank is considered to have amongst the best systems in Tunisia. In 2013, AB moved into a new head office in Tunis.

II.19 MODE DE PLACEMENT

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées p 35).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

II.20 ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

II.21 FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

III. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

III.1 INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DU REGISTRE DES OBLIGATAIRES

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

III.2 MARCHE DES TITRES

Les actions de Attijari bank sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Attijari bank a déjà émis les emprunts obligataires suivants :

Intitulé	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2015 en KDT
EOS Attijari bank 2015	60 MDT	7,40% et /ou TMM+1,95%	A : 5 ans	38 050
		7,50% et /ou TMM+2,10%	B : 7 ans	21 950
EO Attijari bank 2010	50 MDT	TMM+0,6%	7 ans	21 428

Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

III.3 PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING

Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

III.4 TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

IV. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

IV.1 NATURE DU TITRE

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 23.

IV.2 QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sureté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

IV.3 LE MARCHE SECONDAIRE

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être

en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.
Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

V. RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

I. INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU 31/12/2016

Les indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2016 se présentent comme suit :

EN KDT	4ème trimestre 2016	4ème trimestre 2015	31/12/2016	31/12/2015	Variation T4 2016- T4 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**133 840**	**107 058**	**489 366**	**420 576**	**16,36%**
Intérêts et revenus assimilés	85 462	67 557	305 835	273 295	11,91%
Commissions (en produits)	24 341	21 793	95 700	79 278	20,71%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	12 065	11 465	52 629	41 244	27,61%
Revenus du portefeuille d'investissement	11 972	6 243	35 202	26 759	31,55%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**45 782**	**39 530**	**172 418**	**145 808**	**18,25%**
Intérêts encourus et charges assimilées	44 588	38 294	168 112	141 140	19,11%
Commissions encourues	1 194	1 236	4 306	4 668	-7,76%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	**88 058**	**67 528**	**316 948**	**274 768**	**15,35%**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 582**	**1 243**	**6 197**	**5 769**	**7,42%**
CHARGES OPERATOIRES DONT :	**40 941**	**36 269**	**143 546**	**132 296**	**8,50%**
Frais de personnel	31 080	26 206	107 414	98 612	8,93%
Charges générales d'exploitation	9 861	10 063	36 132	33 684	7,27%
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			**926 253**	**776 616**	**19,27%**
Portefeuille Titres Commercial			372 869	322 779	15,52%
Portefeuille Titres d'Investissement			553 384	453 837	21,93%
ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			**4 482 854**	**3 836 075**	**16,86%**
ENCOURS DE DEPOTS DONT :			**5 460 301**	**4 870 850**	**12,10%**
Dépôts à vue			2 343 932	1 959 381	19,63%
Comptes d'épargne			1 823 171	1 684 632	8,22%
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			**148 912**	**102 584**	**45,16%**
CAPITAUX PROPRES*			**380 619**	**348 951**	**9,08%**

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.
Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.
Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.
Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.
Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractives.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2016 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 12,10% par rapport au 31 décembre 2015. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 19,63% et 8,22%.
Les encours de crédit ont augmenté de 16,86% par rapport à fin décembre 2015 pour s'établir à 4,5 milliards de dinars.
Au 31 décembre 2016, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 316,948 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 15,35% par rapport à décembre 2015.

II. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2016 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2016

La confrontation des réalisations au 31/12/2016 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En KDT	Réalisation 2016	Prévisions 2016	Taux de réalisation
Produits d'exploitation bancaires	**489 366**	**469 679**	**104,19%**
Intérêts	305 835	304 787	100,34%
Commissions en produits	95 700	83 890	114,08%
Revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement	87 831	81 002	108,43%
Charges d'exploitation bancaires	**172 418**	**164 901**	**104,56%**
Intérêts encourus	168 112	160 001	105,07%
Commissions encourues	4 306	4 900	87,88%
Produit net bancaire	**316 948**	**304 778**	**103,99%**
Autres produits d'exploitation	**6 179**	**6 050**	**102,13%**
Charges opératoires	**143 546**	**147 381**	**97,40%**
Frais de personnel	107 414	110 083	97,58%
Charges générales d'exploitation	36 132	37 298	96,87%
Structure du portefeuille	**926 253**	**927 203**	**99,90%**
Portefeuille - Titres commerciaux	372 869	478 265	77,96%
Portefeuille - Titres d'investissement	553 384	448 938	123,27%
Encours des crédits	**4 482 854**	**4 393 708**	**102,03%**
Encours des dépôts	**5 460 301**	**5 612 677**	**97,29%**
dont Dépôts à vue	2 343 932	2 435 076	96,26%
dont Dépôts d'épargne	1 823 171	1 915 301	95,19%
Emprunts et ressources spéciales	**148 912**	**145 710**	**102,20%**
Capitaux Propres	**380 619**	**380 790**	**99,96%**

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Attijari bank

SA au capital de 198 741 450 de dinars divisé en 39 748 290 actions de 5 dinars chacune
Siège social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis
Registre de Commerce : B140811997
Objet social : L'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.
Attijari bank est notée « BB » à long terme avec perspectives d'évolution stables et « B » à court terme par l'agence de notation Capital Intelligence en date du 19 décembre 2016

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

D'un montant de 60 000 000 dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées
de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	**5 ans**	**7,40%** **TMM+1,90%**	**Constant par 1/5 à partir de la 1ère année**
Catégorie B	**7 ans dont 2 années de grâce**	**7,50%** **TMM+2,10%**	**Constant par 1/5 à partir de la 3ème année**

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015
Délibération du Conseil d'Administration du 14/02/2017
Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 03/03/2017
N° 17-0965 du 13 MARS 2017
Visa
Notice légale publiée au JORT n° 34 du 21/03/17

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom[1] : ☐Mme ☐Mlle ☐Mr.....
Nationalité :..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....
Profession/activité :.....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1):☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du .....et dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) ☐Mme ☐Mlle ☐Mr
Nom&Prénom : .....
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....

Personne Morale :
Raison sociale : .....
N° du R.C : .....

Profession/activité :
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :
- .....Obligations nominatives de l'emprunt «ATTIJARI BANK SUBORDONNÉ 2017» de la Catégorie A d'une durée de 5 ans
  ☐.....au taux d'intérêt fixe de 7,40% et/ou ☐.....au taux variable TMM+1,90% ;
- .....Obligations nominatives de l'emprunt «ATTIJARI BANK SUBORDONNÉ 2015» de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce
  ☐.....au taux d'intérêt fixe de 7,50% et/ou ☐.....au taux variable TMM+2,10% ;

au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 31 mai 2017, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 31 mai de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 31 mai 2017 et sont remboursables :
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligations à partir de la première année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligations à partir de la troisième année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence «Attijari bank 2016» et d'une de la Note d'Opération relative à l'émission de l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. J'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons)[2]

☐ En espèces
☐ Par chèque n°..... Tiré sur .....Agence.....
☐ Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez..... agence.....
La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2)

- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,40%, durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+1,90%, durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie B au taux d'intérêt fixe de 7,50%, durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie B au taux d'intérêt variable TMM+2,10%, durée 7 ans dont 2 années de grâce

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3] .....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche[4]
Tunis, le.....
Signature

[1] *Cocher la case correspondante*
[2] *Remplir la ligne appropriée*
[3] *Indiquer le nom du dépositaire*
[4] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Copie

Attijari bank

SA au capital de 198 741 450 de dinars divisé en 39 748 290 actions de 5 dinars chacune
Siège social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis
Registre de Commerce : B140811997
Objet social : L'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

Attijari bank est notée « BB » à long terme avec perspectives d'évolution stables et « B » à court terme par l'agence de notation Capital Intelligence en date du 19 décembre 2016

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

D'un montant de 60 000 000 dinars divisé en 600 000 obligations subordonnées de 100 dinars chacune
Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	**5 ans**	**7,40%**	**Constant par 1/5 à partir de la 1ère année**
		TMM+1,90%	
Catégorie B	**7 ans dont 2 années de grâce**	**7,50%**	**Constant par 1/5 à partir de la 3ème année**
		TMM+2,10%	

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2015
Délibération du Conseil d'Administration du 14/02/2017
Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 03/03/2017
Visa N° 17-0965 du 13 MARS 2017
Notice légale publiée au JORT n° 34 du 21/03/17

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je(Nous) soussigné (s)

Nom&Prénom[1] : ☐Mme ☐Mlle ☐Mr.....
Nationalité :..... Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N°..... Délivré le :.../.../..... à .....
Profession/activité :.....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1):☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du .....et dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) ☐Mme ☐Mlle ☐Mr	**Personne Morale :**
Nom&Prénom :	Raison sociale : .....
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	N° du R.C : .....
N°..... Délivré le :.../.../..... à	
Profession/activité :	
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel :	

Déclare (ons) souscrire à :
- .....Obligations nominatives de l'emprunt «ATTIJARI BANK SUBORDONNÉ 2017» de la Catégorie A d'une durée de 5 ans
  ☐.....au taux d'intérêt fixe de 7,40% et/ou ☐.....au taux variable TMM+1,90% ;
- .....Obligations nominatives de l'emprunt «ATTIJARI BANK SUBORDONNÉ 2015» de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce
  ☐.....au taux d'intérêt fixe de 7,50% et/ou ☐.....au taux variable TMM+2,10% ;

au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 31 mai 2017**,** seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 31 mai de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique à partir du 31 mai 2017 et sont remboursables :
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligations à partir de la première année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A ;
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligations à partir de la troisième année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Document de Référence «Attijari bank 2016» et d'une de la Note d'Opération relative à l'émission de l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. J'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes et catégories d'obligations ci-dessus indiqués ; étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède-je (nous) verse (ons)[2]

☐ En espèces
☐ Par chèque n°..... Tiré sur .....Agence.....
☐ Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez..... agence.....
La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2)

- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie A au taux d'intérêt fixe de 7,40%, durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+1,90%, durée 5 ans ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie B au taux d'intérêt fixe de 7,50%, durée 7 ans dont 2 années de grâce ;
- .....Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » de la Catégorie B au taux d'intérêt variable TMM+2,10%, durée 7 ans dont 2 années de grâce

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez[3] .....en (1) ☐ Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche[4]
Tunis, le.....
Signature

[1] *Cocher la case correspondante*
[2] *Remplir la ligne appropriée*
[3] *Indiquer le nom du dépositaire*
[4] Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »